

LE SUAIRE DE CADOUIN : ANCÊTRE DES NEUROLEPTIQUES ?

Analyse de son utilisation « thérapeutique »

dans le traitement des troubles mentaux de Charles VI et Louis XI

Avertissement : cette communication est le travail d'un psychiatre, intéressé par la maladie de deux de nos souverains célèbres, mais qui n'a pas la prétention de se croire historien, et donnera ici son **interprétation** de ce qu'a pu être la pathologie mentale de Charles VI et de Louis XI, et de l'utilisation par ces deux monarques du Saint Suaire de l'abbaye de Cadouin pour essayer de soulager leur maladie.

Petit vocabulaire psychiatrique à l'usage des non-initiés :

Mélancolie : terme utilisé depuis Hippocrate et jusqu'au milieu du XX^e siècle pour décrire la dépression ; actuellement réservé aux formes majeures de dépression avec délire.

Neuroleptiques (on dit maintenant « antipsychotiques ») : médicaments découverts par H. Laborit en 1953, les premiers à avoir été réellement actifs sur le délire et les hallucinations.

Paranoïa : délire chronique à thème essentiellement de persécution, basé sur une modification (interprétation) de la réalité.

Psychoses : troubles mentaux sévères, caractérisés par une modification radicale de la perception de la réalité (monde environnant, mais aussi réalité interne, identité propre) avec souvent délire et hallucinations. Anciennement = folie.

Schizophrénie : psychose chronique à début précoce (adolescence ou post-adolescence).

Syndrome de Cotard : délire propre aux formes majeures de dépression mélancolique, caractérisé par de forts sentiments de culpabilité et damnation, avec classiquement négation d'organes (vide du corps +/- pourriture intérieure).

Troubles bipolaires (de l'humeur) : anciennement psychose maniaco-dépressive ou PMD ; troubles chroniques, caractérisés par la survenue d'épisodes dépressifs ou d'épisodes d'excitation psychique, dits épisodes maniaques, caractéristiques de ces troubles.

DSM V (diagnosis and statistical manual of mental disorders) et CIM 10 (classification internationale des maladies, 10^e édition) : les classifications des maladies mentales les plus usitées.

INTRODUCTION

L'image de la maladie mentale au Moyen Âge

Dans une société alors dominée et contrôlée par le christianisme, mais dans laquelle on constate aussi un attrait pour l'irrationnel, le fou est considéré comme un possédé, sous l'emprise de forces démoniaques ou divines, mais aussi comme un anormal, entre l'homme et la bête.

Parallèlement, on va voir apparaître une allégorie de la maladie mentale à travers la folie de cour (11) : les « fous » de cour sont des simples d'esprit, des êtres contrefaits (nains,

bossus) recrutés dans leurs lointaines campagnes pour venir à la cour divertir les puissants, qui raillent leurs comportements insensés, et parfois les maltraitent. A la fin du Moyen Âge, on entre ainsi dans l'ère de la folie « professionnelle », le fou de cour devient un bouffon, une sorte de saltimbanque, rétribué pour ses services.

On voit aussi se dessiner une vision plus scientifique de la folie, à travers sa description dans les traités médicaux (Arnaud de Villeneuve, Barthélémy l'Anglais, Bernard de Gordon) qui dressent une nosographie sommaire des troubles mentaux, avec *la frénésie* (délire et agitation), *la mélancolie* et *l'amentia* (littéralement absence d'âme, terme qui caractérisait alors la perte de raison que maintenant nous appelons démence).

Conformément à l'usage depuis Rome, les insensés sont confiés à leur famille (14), mais il arrive qu'ils soient appréhendés et incarcérés dans la « cage aux fous » s'ils sont trop agités. A partir du XIV^e siècle, dans différents pays d'Europe, commencent à se créer des institutions d'accueil des insensés, comme la sainte Trinité de Salisbury, une autre à Hambourg en 1375. En France, ce sont les hôtels-Dieu qui vont accueillir certains malades mentaux, au milieu des vagabonds et autres mendiants ; tout comme aujourd'hui, beaucoup de malades mentaux se marginalisent et deviennent des vagabonds...

Une autre modalité de « prise en charge » : ce sont les pèlerinages religieux ou les neuvaines dans des abbayes abritant des reliques censées détenir des vertus thérapeutiques. Un exemple fameux est celui du pèlerinage à Gheel en Flandre belge, qui remonte au XIII^e siècle, mais dont subsiste encore à ce jour le souvenir, à travers la plus grande « colonie familiale » d'Europe : des malades mentaux stabilisés y sont accueillis et hébergés par les habitants, pour lesquels cela constitue parfois l'activité principale.

En France, de telles colonies familiales ont existé au milieu du XIII^e siècle, particulièrement dans le Berry (Ainay-le-Château, Dun-sur-Auron), servant, après la seconde guerre mondiale, à « décongestionner » les grands hôpitaux psychiatriques parisiens.

Les pratiques des guérisseurs et des sorciers font elles aussi partie de l'arsenal thérapeutique, ainsi que des traitements plus « académiques » dont nous citerons quelques exemples n'ayant rien à envier à ladite sorcellerie !

L'importance des reliques au Moyen-Âge

Pour ce chapitre, nous renvoyons à l'excellente émission que Jean Lebrun (« La marche de l'Histoire », diffusée sur France Inter) a consacré aux reliques le 17 mai 2016, et aux travaux de son invitée, Elina Bozoky, MDC au Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de Poitiers.

Le terme de relique vient de « restes », et c'est vers le V^e siècle que l'on voit se développer le culte des reliques du Christ, de la Vierge, des Saints mais aussi des divers martyrs de la religion catholique. Il s'agit soit de morceaux de la « vraie croix » (une thèse en a dénombré 1150 !) comme celui conservé au monastère fondé par sainte Radegonde à Poitiers, soit de restes de squelettes, soit de ce qu'Elina Bozoky dénomme les « reliques de contact » : fragments de vêtements auxquels sont souvent attachés des pouvoirs miraculeux, et en particulier des vertus de guérison des maladies.

De nombreuses églises ou abbayes cherchent ainsi à accroître leur notoriété et leur pouvoir à travers la possession de reliques, et le commerce de ces dernières se développe,

avec, comme corollaire, le pillage des catacombes de Rome. Commerce, mais aussi contrefaçon, vols, pillages destinés à voler, ou bien à « récupérer » les reliques, comme au cours des Croisades.

Il s'ensuivra plus tard tout un débat historico-théologique autour de l'authenticité desdites reliques, nous y reviendrons à propos du suaire de Cadouin.

Au moment de la Réforme, les reliques, mais surtout les « indulgences » monnayées qui s'y rattachent seront très critiquées par le protestantisme : on connaît ainsi le *Traité des reliques* publié en 1543 par Calvin (qui cite Cadouin). Les guerres de Religion donnent lieu à la destruction de reliques, à des caricatures ou rumeurs, telle cette anecdote attribuée à Agrippa d'Aubigné, qui rapporte qu'à Périgueux les huguenots auraient détruit une fiole contenant... un éternuement du Saint-Esprit !

Il n'en demeure pas moins qu'à cette époque il devient primordial pour les religieux de préserver leurs reliques, ce qui explique une partie des « voyages » du suaire de Cadouin.

C'est après le concile de Trente et surtout au XVII^e siècle avec la Contre-Réforme, que les reliques reviendront à la mode, et que seront relancés les pèlerinages et les ostensions. Nous connaissons ainsi près de nous celles qui sont toujours célébrées en Limousin, mais aussi celles de Cadouin, qui se sont arrêtées en 1934 après la contestation de l'authenticité du suaire.

Le suaire de Cadouin et son utilisation « thérapeutique » par Charles VI et Louis XI

Ce sujet a déjà été abordé dans de nombreuses réunions de cette assemblée. Je me bornerai donc à un résumé orienté sur l'aspect « thérapeutique » du suaire, et je renverrai le lecteur aux travaux de Brigitte et Gilles Delluc, de Marcel Berthier et de Louis Grillon sur le sujet, tous disponibles dans les Actes des colloques des Amis de Cadouin (1, 6, 7).

L'abbaye de Cadouin fut fondée en 1115 ; le suaire, dont la première mention écrite est due à Simon de Montfort en 1214, aurait quant à lui été ramené du siège d'Antioche, lors de la première croisade. Il fut conservé successivement par plusieurs prêtres, dont le premier fut le « petit prêtre » de Brunet, qui, après l'incendie de son église, vint s'établir à Cadouin avec le suaire : la tombe de ce religieux périgourdin peut être admirée à l'intérieur de l'église abbatiale de Cadouin.

Selon la légende, ce suaire était celui que la vierge Marie avait tissé, et qui était glissé sous la tête du Christ dans le sépulcre, le matin de Pâques. Il réapparaît au VI^e siècle, on le dit caché dans la vallée du Jourdain, gardé par 7 vierges dans 7 cellules ; puis il est dérobé par un juif, réclamé par les chrétiens et recueilli dans une église de Jérusalem.

Le suaire sera considéré comme une relique authentique, et vénéré comme telle jusqu'à 1934, date à laquelle l'évêque de Périgueux et Sarlat le soumet à l'expertise d'un savant orientaliste qui en déchiffre les caractères coufiques : il s'avère alors que le suaire est une étoffe d'origine égyptienne, tissée et brodée au XI^e siècle par des artisans coptes du delta du Nil ! (6,7)

Nous nous en tiendrons donc à l'histoire du saint suaire en tant que relique douée de pouvoirs thérapeutiques, la définition qui fut sienne du XI^e siècle jusqu'en 1934. C'était le trésor de l'abbaye de Cadouin, à l'origine des pèlerinages et de toutes les dévotions organisées sur place.

Ce trésor devait être protégé, et durant la guerre de Cent ans, où le Périgord était partagé entre partisans de la couronne de France et ceux du roi d'Angleterre, l'abbé de Cadouin décide de le protéger des Anglais (*à l'époque ce terme désignait tout autant les Anglais de naissance que les autochtones partisans du roi d'Angleterre*) : il va le mettre en sûreté à Toulouse, où il restera de 1392 à 1455, hormis la période où il fut déplacé à Paris pour aider à la guérison de Charles VI. En 1455, après maintes querelles, l'abbé de Cadouin récupère le suaire et le fait placer à l'abbaye d'Aubazine, où il restera jusqu'en 1463, date de son retour « définitif » à Cadouin.

Par la suite, durant les guerres de Religion qui ensanglantent la France et particulièrement notre région au XIII^e siècle, le suaire est déposé au château de Montferrand (entre Saint-Avit-Sénieur et Monpazier) de 1562 à 1598, alors que Cadouin est aux mains des huguenots.

De 1791 à 1797, durant la Révolution, le suaire sera caché sous un parquet par le maire de Cadouin, Bureau.

Les déplacements du suaire effectués par les deux monarques qui nous intéressent se situent donc pendant sa mise en sûreté à Toulouse, et après son retour à Cadouin.

Charles VI et le suaire

C'est Louis de Sancerre, Connétable de France, qui, devant l'échec des différents traitements appliqués à la maladie du roi, décide en 1399 de faire venir le suaire à Paris (8) : il faut pour ceci obtenir l'accord de l'abbé de Cadouin, des Capitouls de Toulouse et des autorités religieuses, ce qui donnera lieu à divers écrits et à des prestations de serments qui permettent d'en attester la véracité. A l'époque, l'intérêt de tels actes et des serments était avant tout d'empêcher que l'abbaye de Cadouin ne soit dépossédée du suaire, qui fit l'objet de pas mal de convoitises, en particulier à Toulouse ! (9)

Le suaire arrive à Paris vers la mi-août 1399, accompagné de l'évêque, de l'abbé de Cadouin, d'un assesseur des Capitouls et du syndic de la ville de Toulouse. Le suaire est laissé quelques jours à la dévotion du roi Charles VI, puis déposé au couvent des Bernardins (actuellement le collège des Bernardins à Paris, V^e). Sa présence donne lieu à des prières et à des pèlerinages du peuple de Paris, puis le suaire est ramené à Toulouse fin novembre 1399.

Le roi, quant à lui, n'est pas guéri, nous le verrons plus loin dans cet exposé...

Louis XI et le suaire de Cadouin

Louis XI, connu pour sa dévotion, semble s'être très tôt intéressé au suaire de Cadouin, sans doute dès 1438, date à laquelle, encore dauphin, il traversa Toulouse où le suaire était déposé. Il intervint ensuite, en 1465 et 1466, pour imposer une fin aux multiples procès opposant les Toulousains et l'abbé de Cadouin sur la propriété du suaire (9).

Mais c'est surtout en 1481 et 1482 que Louis XI va intervenir, directement, par une charte ordonnant le versement d'une rente de quatre mille livres à l'abbaye de Cadouin, assortie d'obligations faites aux moines de célébrer une messe quotidienne ainsi qu'une procession dans le cloître. Tout prêtre est tenu de terminer ses prières par une adresse particulière visant la santé du roi, de la reine et du dauphin (charte signée à Mâcon en avril 1482).

Louis XI sera aussi à l'origine du second déplacement du saint suaire qui sera transporté à sa demande à Poitiers, à une date qui n'est pas précisée au cours de l'année 1482 : le roi donne commission à Martin le Picart et à Pierre le Comte, en janvier 1482, concernant les 4000 livres de rente (lettre signée à Thouars) et c'est ensuite en avril, à Mâcon, qu'il signera la charte définitive.

On suppose donc que c'est sur le trajet entre Thouars et Mâcon, passant à Poitiers, qu'il va vénérer le saint suaire pour obtenir sa guérison, à la suite de deux attaques d'apoplexie que nous décrivons plus loin.

Charles VI « le Fol » et son petit-fils Louis XI « le Prudent » : deux souverains bien intéressants pour un psychiatre

I - CHARLES VI « LE BIEN AIMÉ » OU « LE FOL » (selon le parti dans lequel on se situe)

Le règne de Charles VI (présentation historique sommaire)

Charles VI (1368 – 1422) régna sur la France de 1380 à 1422. Il était le fils de Charles V et de Jeanne de Bourbon.

Nous sommes alors au cœur de la guerre de Cent ans, mais, Charles V a reconquis une grande partie des anciennes provinces anglaises, il a renforcé le royaume et sa monnaie, développé les arts.

Le règne de Charles VI apparaît comme extrêmement troublé, avec, en particulier, la querelle entre les princes de sang, les Armagnacs (fidèles au roi) et les Bourguignons. On peut interpréter cette querelle comme une des suites de la régence qui marque le début du règne de Charles VI : en effet, ce dernier n'a que douze ans au moment du décès de son père, sa mère est elle aussi décédée, et, jusqu'à la majorité du roi, la régence du royaume est confiée au duc d'Anjou, oncle de Charles VI, qui, à partir de 1381, sera assisté d'un Conseil de 12 membres. Mais les rivalités et les jalousies entre les princes de sang, frères de feu Charles V (le duc d'Anjou, le duc de Berry, le duc de Bourgogne et leur beau-frère le duc de Bourbon) sont féroces et conduisent à des luttes de pouvoir et à des alliances entre Bourguignons et le roi d'Angleterre, qui en profite pour reconquérir des territoires.

En 1389, Charles VI s'émancipe de la régence, évince les ducs au profit des anciens conseillers de son père, gens de simple extraction, que les ducs surnomment les « Marmousets » (petites bonnes gens). Les ducs, évincés, vont alors s'entre-déchirer (5).

Parallèlement à toutes ces querelles de territoire, et à la guerre franco-anglaise, les années du règne de Charles VI seront marquées par des soulèvements populaires dans plusieurs provinces et à Paris, émeutes qui sont férocement réprimées.

Il faut ajouter que la reine, Isabeau de Bavière, que Charles VI a épousée en 1385, bien qu'elle lui donnât 12 enfants, ne fut pas un modèle de fidélité conjugale après la maladie de Charles, et finit par le trahir sur la fin de sa vie, en s'alliant au duc de Bourgogne (Jean Sans Peur) et au roi d'Angleterre Henri V. Lors du traité de Troyes (1420), elle déshérite son fils Charles en le déclarant bâtard, et elle confie la régence de France, au roi d'Angleterre. Tous ces écarts de conduite vaudront à Isabeau le surnom de « la grande gaupe » que lui donne le petit peuple de Paris. (5)

Après la défaite d'Azincourt (octobre 1415), la France se divise et il y a deux pouvoirs : celui du roi et de son fils (futur Charles VII), qui a été fait Lieutenant Général de France et à qui sont ralliés les Armagnacs ; et le parti des Bourguignons, mené par Jean Sans Peur, qui a acquis la reine à sa cause et qui pactise avec les Anglais, moyennant partage de territoires.

On peut donc dire que le règne de Charles VI ne fut pas placé sous le signe du calme et de l'harmonie et que même un souverain doué de toute sa raison aurait pu en être troublé.

La folie de Charles VI

Ce que nous en savons provient pour l'essentiel des chroniques de l'époque : celle de Froissart, bien sûr, mais aussi celles d'Enguerrand de Monstrelet, de Jean Juvénal des Ursins, et par ailleurs, après 1400, des écrits d'un religieux de Saint-Denis, Michel Pintoin, lequel a laissé un témoignage daté qui recense assez fidèlement les épisodes pathologiques de Charles VI, souvent contemporains d'un Conseil du Roi ou d'un pèlerinage à Notre-Dame (5 ; 10). Il n'y a, par contre, aucun document ou chronique de l'époque rédigé par un médecin. Nous devons donc faire confiance aux chroniqueurs, en particulier au moine de Saint-Denis

La première crise attestée se situe en 1392 : il s'agit de l'épisode de la forêt du Mans, que nous décrirons plus loin. Mais, avant même cette première crise, le roi semble avoir présenté ce qu'on peut qualifier de symptômes d'excitation : il est décrit comme infatigable, hyperactif, dormant peu, ayant tendance « à céder aux appels de la chair ». Lors de son arrivée à Paris avec la reine Isabeau, il enchaîne les joutes la journée et les ripailles nocturnes. Quelques mois plus tard, lorsque ses cousins (Louis de Touraine et Charles d'Anjou) sont armés chevaliers, il s'ensuit encore une série de fêtes où le roi apparaît « infatigable » ; de même lors de sa visite au Pape Clément VII en Avignon, et sur le chemin du retour sa visite en Languedoc. Il termine en rendant visite au comte de Foix (Gaston Phoebus) à Toulouse, ce qui donne lieu à six semaines de fêtes !

En mars 1392, se rendant à Amiens pour rencontrer les émissaires du roi d'Angleterre (le duc d'York et le duc de Lancastre), le roi est brutalement atteint d'un épisode de fièvre avec délire. On évoquera rétrospectivement une fièvre typhoïde, mais le doute subsiste. Ne s'agirait-il pas des prodromes du premier épisode que nous allons décrire ?

La première crise en août 1392

Pour être cohérent d'un point de vue historique et psychiatrique, on peut faire remonter les premiers symptômes à juin 1392, juste après la tentative d'assassinat du connétable de Clisson par un seigneur breton, Pierre de Craon, lié au duc de Bourgogne, qui, sitôt accompli son forfait, va se réfugier chez le duc de Bretagne, Pierre de Montfort. Le roi apparaît alors maladivement surexcité, dans un état de nervosité extrême. Il ne mange plus et il est impossible à maîtriser (10). Il somme Montfort de lui livrer Pierre de Craon, mais Montfort refuse : le roi décide alors d'une expédition punitive contre la Bretagne. Dès le début de cette expédition, son oncle, le duc d'Orléans, qui l'accompagne, et sa suite le trouvent « *troublé et desvoyé, tous les jours en chaleur de fièvre et de chaude maladie* » (Froissart).

Le 4 août 1392, alors qu'il chevauche avec son armée et traverse la forêt du Mans, Charles VI est abordé par un mendiant lépreux qui le met en garde : « ne va pas plus loin, noble roi, car on te trahit ! »

A ce moment, un page laisse tomber une lance, qui claque contre une armure ; le roi tressaille, il tire son épée et tue le page, puis il se rue à cheval sur les hommes de son escorte. Avant d'être maîtrisé, il aura tué quatre hommes, dont le chevalier de Polignac. Ramené au Mans, le roi retrouve en partie sa raison en quelques jours, et éprouvera alors un fort sentiment de culpabilité en prenant conscience de ce qu'il a fait.

Cet épisode semble être le premier réellement documenté d'une longue liste d'épisodes pathologiques, qui viendront ensuite émailler le règne de Charles VI et vont ruiner tous les espoirs que, dans sa jeunesse, on plaçait en lui.

Le « Bal des ardents » (28 janvier 1393)

Une fête est donnée à l'occasion du mariage d'une dame d'honneur de la reine ; le roi et ses amis décident de se travestir en sauvages en enfilant des cotes doublées d'étoupe avec de longs poils. Peu de gens sont dans la confidence, mais le roi a fait interdire les torches pour éviter que les cotes des sauvages ne s'enflamment(10).

Les sauvages arrivent à la fête en créant la surprise et se mettent à danser une sarabande; mais survient un invité qui ne connaissait pas les consignes, et dont la suite porte plusieurs torches : les habits des « sauvages » prennent feu, cinq d'entre eux sont carbonisés et le roi ne doit son salut qu'au réflexe d'une de ses cousines, qui l'enveloppe dans son manteau.

Cet épisode, abondamment relaté par les chroniqueurs, sans être mis en relation avec la maladie de Charles VI, peut être interprété comme un nouvel épisode d'excitation du roi, qui se laisse aller à des débordements festifs inhabituels dans les cours royales, surtout de la part du monarque lui-même.

L'évolution de la maladie de Charles VI

Après le Bal des ardents, le roi présentera plusieurs crises, qui, toutes, semblent débiter par un épisode de fureur, et se muent ensuite en de longues phases de prostration : il ne quitte plus son lit, garde les cheveux longs (ce qui est inhabituel pour l'époque) et souvent refuse pendant plusieurs semaines de changer ses vêtements. Pendant une dizaine d'années, le roi est ainsi « souffrant » plusieurs mois par an, puis il retrouve ses facultés et s'intéresse à nouveau aux affaires du royaume.

La chronique d'Enguerrand de Monstrelet, citée par B. Guenée (10), sans être centrée sur la maladie du roi, fait ainsi référence à des périodes où « *le roi Charles, qui grand espace de temps avait été malade, retourna en santé* » (ainsi en 1403, en 1409). Dans son ouvrage sur la pathologie mentale des rois de France, écrit en 1903, le Dr Auguste Brachet (10) a réussi à dénombrer 44 épisodes !

Cet exercice du pouvoir « intermittent » fait le jeu des Bourguignons, et Jean sans Peur en profite, d'accord avec la reine Isabeau, pour faire « chaperonner » le roi par une jeune femme, OdINETTE de Champdivers, qui est chargée de veiller sur lui et de le distraire. Elle deviendra sa maîtresse et ils auront une fille, Marguerite (5).

Mais la maladie du roi s'aggrave, les crises se font plus fréquentes et les espaces de rémission plus courts. Lors de ses crises, le roi se croit fait de verre, il a peur de se briser et demande à être bardé de fer ! [*On peut y voir un thème délirant mélancolique, proche d'un délire de Cotard*].

A d'autres moments, il dit ne plus s'appeler Charles, mais Georges, en référence à saint George, patron des chevaliers anglais.

Il vit dans l'incurie la plus totale, ne quitte pas son lit, et pour le convaincre de changer ses vêtements et de se laver, il faut user de ruse : ainsi OdINETTE imagine-t-elle un jour de faire venir des serviteurs grimés en nègres qui arrivent à lui enlever ses vêtements (5, 10) !

A d'autres moments, il recouvre la raison et prend des décisions : ainsi, en juillet 1405, le religieux de Saint-Denis rapporte que le roi - indigné par la conduite de la reine, et de Jean Sans Peur, qui dilapident le trésor royal et accablent le peuple d'impôts, reprochant aussi à la reine de négliger ses enfants – décide de convoquer le duc de Bourgogne. Mais après l'Assomption, le roi retombe dans une phase de torpeur, et l'affaire reste sans suite.

C'est surtout après la défaite d'Azincourt (octobre 1415) et la mort successive de deux héritiers du trône (Louis et Jean), que Charles VI se montre inapte à régner : il désigne bien son fils Charles comme dauphin, mais, de fait, le pouvoir réel est aux mains de Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

Parfois, le roi prend des décisions insensées : ainsi en juin 1416, alors que tous ont encore à l'esprit la défaite d'Azincourt, et que le roi lui-même vient de perdre son frère, le duc de Berry, Charles VI décide de donner un tournoi en l'honneur du comte palatin de Hongrie, contre l'avis de tous.

Après cet épisode, on trouve très peu de relations, même indirectes, de la santé du roi, qui semble glisser dans un état de torpeur et d'indifférence : ce sont les princes qui gouvernent de fait, « on l'amène » parfois en Conseil quand il y a des décisions à prendre en son nom, mais Charles ne gouverne plus.

Triste fin de vie que celle de Charles VI, qui vit en reclus, dont les moments de lucidité se font de plus en plus rares, et qui est abandonné de tous ..., sauf du peuple qui le respecte. Car, au Moyen Âge, le roi est sacré, il a une fonction totémique (15), et, de ce fait, on continue à le respecter même s'il est devenu, en quelque sorte, un roi inutile. Il est intéressant de noter que les chroniques, à part celle de Froissart parfois (à laquelle les historiens reprochent son caractère littéraire, voire romancé), ne parlent qu'à mots couverts et avec une grande prudence de la maladie de Charles VI.

Il ne sera pas abandonné non plus par OdINETTE, qui lui reste fidèle et que le peuple surnomme « la petite reine ».

C'est sans doute cette dévotion du peuple à son égard qui lui vaudra son surnom de « Bien-aimé » : quand il va mal, de nombreux pèlerinages implorant sa guérison ont lieu dans le royaume. Ses obsèques donnent lieu à une grande ferveur populaire, « un peuple infini faisant deuil, lamentations et pleurs » (Jean Juvénal des Ursins.)

Les traitements administrés au roi Charles VI (10, 8)

Ils sont conformes à ce que nous avons exposé de l'image de la folie au Moyen Âge. Dans un premier temps, on craint que le roi n'ait été empoisonné. Les princes diligentent une enquête, qui sera négative.

Par la suite, dans les premiers temps de la maladie (phase intermittente), le roi lui-même cherche le secours de la religion. Il effectue ainsi de nombreux pèlerinages, dont un à Notre-Dame à la fin de chaque crise, pèlerinage qui suit ou précède le Conseil, et, de ce fait, sera documenté et permet de dater les crises.

Mais les Grands de la cour ne dédaignent pas non plus le recours à la sorcellerie, et certains dépenseront sans compter pour faire venir à la cour des sorciers issus de toutes les provinces. Deux de ces guérisseurs, Pierre Tosant et Lancelot Martin, qui avaient été appelés par Louis de Sancerre, n'obtinrent aucun résultat et furent décapités, convaincus du crime de sorcellerie (8).

Le médecin personnel du roi, Regnault Fréron, est consulté dès la première crise, et il fera appel à cinq autres confrères parisiens : leur opinion sur la maladie du roi est conforme au savoir de l'époque, qui se réfère à la théorie des humeurs, héritée d'Hippocrate, de Galien puis d'Avicenne. La crise est attribuée à un épanchement de bile noire, chauffée par la colère, qui se mélange à la bile jaune, sèche mais plus chaude et a provoqué son état de « *furor* ».

Les six médecins, successivement convoqués en 15 jours après la crise, ne peuvent rien faire. On appelle ensuite Guillaume de Harcigny, un vieux sage de plus de 80 ans, qui a enseigné la médecine à Paris, mais aussi voyagé en Palestine, en Syrie et en Egypte. Il intervient en septembre 1392. On ne sait quel est son traitement, mais « petit à petit il le remit en état ».

Plus tard, lorsque la maladie s'aggrave, on a recours à de nombreux médecins qui pratiquent des « *collacions* » (consultations de groupe), mais, malgré le recensement d'une vingtaine de médecins en 1394-1395, ils restent tous impuissants, et les chroniques font état du bannissement de Regnault Fréron, « premier physicien du roi » et de plusieurs autres médecins de la cour (10).

Après avoir prescrit « le bon air » et envoyé le roi en convalescence à Creil, la médecine soumettra ensuite le roi aux traitements « héroïques » de l'époque : on lui bande la tête avec des étoffes enduites d'onguents, certains proposent même de le trépaner pour évacuer la bile noire de son cerveau, afin de réaliser une « purgation du cerveau ». Rien n'atteste de véritables trépanations, mais on rapporte « des saignées de la tête » correspondant au minimum à des incisions du cuir chevelu.

De quelle pathologie psychiatrique souffrait donc Charles VI ?

Au vu de son observation, il est incontestable que Charles VI était atteint d'une pathologie psychotique, mais les avis divergent : certains optent pour le diagnostic de schizophrénie, d'autres penchent pour un trouble bipolaire.

Les historiens du XIX^e siècle évoquent le diagnostic de manie. Le Dr Brachet au début du XX^e siècle parle lui de psychose et, en 1986, un historien (non psychiatre), Richard Famiglietti, se base sur les critères du DSM 3 pour évoquer le diagnostic de schizophrénie (10).

Nous allons essayer de reprendre chacun des arguments cliniques en faveur de l'un et l'autre diagnostic.

En faveur du diagnostic de schizophrénie

Les arguments ne manquent pas : âge de début autour de 20 ans, premier épisode de nature psychotique, symptômes délirants et de dépersonnalisation (quand il dit s'appeler Georges), mais aussi l'incurie qui est la sienne lors des crises puis dans la dernière phase de sa maladie, qui évoque la régression psycho-affective observée dans la schizophrénie.

Par contre, les phases de « récupération », attestées par Froissart, entre ses crises, de même que les propos attribués à OdINETTE de Champdivers, selon qui « même dans sa torpeur le roi reste conscient », ne cadrent pas avec le lent processus d'aggravation progressive d'une schizophrénie, non traitée de surcroît.

Certaines crises violentes de Charles VI, en particulier lors du premier épisode, pourraient passer pour des impulsions schizophréniques, sans en avoir, la froideur ni le caractère incompréhensible.

Plusieurs auteurs se basent sur les idées de persécution du roi lors de sa première crise pour accréditer le diagnostic de schizophrénie, mais ce sentiment de persécution était-il délirant ? Les circonstances de survenue de, l'épisode sont particulières, après la tentative d'assassinat d'un de ses proches, dans un contexte de trahison du roi par les ducs et leurs affidés.

On notera cependant la prudence des auteurs qui ont parlé de schizophrénie, et qualifié celle-ci « d'atypique ».

Éléments en faveur d'un trouble bipolaire

L'état pré-morbide, tout d'abord, avec, pendant plusieurs années, des symptômes que l'on peut qualifier d'hypomanie chronique ou de tempérament hyper-thymique : prodigalité, hyperactivité, insomnie, goût pour la fête et les déguisements, certains débordements sexuels.

Le premier épisode pathologique (1392) peut être envisagé soit comme une psychose aiguë (bouffée délirante), soit comme un état de fureur maniaque (manie avec agitation extrême) ; il faut remarquer que Froissart lui-même évoque le terme de *furor*. On sait qu'un trouble bipolaire, surtout chez un sujet jeune, peut démarrer aussi bien par un épisode psychotique aigu que par un épisode plus franchement thymique.

D'autres crises rapportées par les chroniqueurs ont elles aussi clairement l'allure d'épisodes maniaques : Charles VI est agité, il dort peu, il a des paroles et des gestes déplacés,

ses pulsions sexuelles sont exacerbées. Ainsi, l'épisode du Bal des ardents est évocateur lui aussi, de par ses débordements et son caractère ludique, d'un état hypomaniaque.

Certains épisodes, au contraire, ont un aspect mélancolique : le roi sombre dans la torpeur et l'inconscience, il a des troubles de la mémoire, il se montre incapable de décider. Nous avons vu aussi que certaines de ses thématiques délirantes ne sont pas sans rappeler le délire de Costard, typique lui aussi de la mélancolie.

Plusieurs témoignages, tant des chroniqueurs que de la part de la « confidente » du roi, semblent accréditer la thèse d'un retour à la normale de son comportement et de son raisonnement entre les épisodes, du moins dans les dix premières années de la maladie. Ceci confirme l'évolution intermittente de la pathologie - rappelons qu'au XIX^e siècle, avec Esquirol, Falret, mais aussi l'école allemande, nos actuels troubles bipolaires étaient qualifiés de « psychoses périodiques ».

L'aggravation tardive, d'allure démentielle (affaiblissement du jugement) est elle aussi conforme à l'évolution de la psychose maniaco-dépressive avant la découverte des traitements actifs (neuroleptiques, antidépresseurs, régulateurs de l'humeur). On peut remarquer cependant que cette aggravation intervient après le désastre d'Azincourt, comme si la défaite militaire et la ruine du royaume avaient précipité le roi dans un état de mélancolie chronique, précédant l'involution intellectuelle.

Enfin, dernier argument en faveur de troubles de la série bipolaire, les antécédents familiaux : sa mère, Jeanne de Bourbon, avait présenté des épisodes d'amnésie, son oncle Louis de Bourbon aurait souffert de mélancolie, son trisaïeul Robert de Clermont avait présenté des signes de folie... tout ceci associé au fait que les parents de Charles étaient cousins.

J'aurai donc tendance à suivre l'avis du Pr Marc Bourgeois, de Bordeaux, en considérant que Charles VI était bien atteint d'un trouble bipolaire de l'humeur (3, 4).

Mais, bien sûr, n'ayant pu observer directement le comportement du « patient », ni le soumettre à des échelles d'évaluation basées sur les classifications actuelles des maladies psychiatriques (DSM V ou CIM 10, bientôt CIM 11 !), je ne puis être plus affirmatif.

Afin de ne vexer aucune autorité médicale, et pour tenter d'apporter une touche personnelle, je suggère que Charles, 6^{ème} du nom, était peut-être atteint d'un trouble schizo-affectif, forme de pathologie intermédiaire entre schizophrénie et bipolarité, qui évolue souvent par crises, lesquelles sont marquées autant par des symptômes affectifs (variations de l'humeur de type maniaque ou mélancolique) que par des symptômes délirants ou à type de dépersonnalisation.

Dernière question : Charles VI fut-il un bon roi ?

Ses sujets l'ont aimé, mais sa politique n'a pas réussi à transcender les querelles au sein de la cour, ni à pacifier le pays.

Une chose est sûre, il était malade, il n'y pouvait rien et, à l'époque, les sels de lithium n'avaient pas été découverts, et ne semblent pas être entrés même de manière fortuite, dans les potions qu'il a pu ingérer.

Sans aller jusqu'à en faire une idole, comme le bon peuple de Paris, nous dirons qu'il a régné comme il a pu, en fonction de son « handicap », pour parler en termes actuels, et, à ce titre, il a droit à notre respect et à notre compassion.

II – LOUIS XI, DIT « LE PRUDENT »

Résumé du règne de Louis XI (2, 5, 13)

Louis XI (1423-1483) régna sur la France de 1461 à 1483. Il était le fils de Charles VII - et donc petit-fils de Charles VI -, et le père de Charles VIII qui lui succéda. Il est connu pour avoir renforcé le pouvoir de la couronne, en luttant contre les grands féodaux, en particulier les ducs de Bretagne et de Bourgogne (Charles le Téméraire), en centralisant les finances et la justice et en renforçant l'armée royale. Il agrandit le royaume de France en annexant les anciennes possessions bourguignonnes (Bourgogne, Champagne, Picardie), mais aussi la Bretagne, le Maine et l'Anjou (avec accessoirement le royaume de Naples) et la Provence.

Il épousa successivement Marguerite d'Ecosse (de la famille d'Anjou), avec qui il n'eut pas d'enfant, puis Charlotte de Savoie, qui lui donna sept enfants, dont quatre mourront en bas âge et dont deux sont restés célèbres : Charles VIII qui lui succéda sur le trône, et sa fille Anne de Beaujeu, à qui, à sa mort, Louis XI confia la régence et la tutelle du dauphin Louis, qui n'était pas encore majeur.

Louis XI est un personnage pour le moins controversé, sur lequel les historiens ont parfois porté des jugements sans nuance : ainsi, dans son Histoire d'Ecosse publiée en 1837, Sir Walter Scott le qualifie d' « un des hommes les plus pervers qui vécurent jamais » (16) !

Les témoignages d'époque que l'on conserve se basent pour une part sur les chroniques de Ph. De Commynes, mais il existe également de nombreux témoignages de diplomates italiens qui rendaient compte à Sforza des faits et gestes de la Cour de France. Louis XI lui-même est un des premiers rois de France à avoir laissé une abondante correspondance ainsi que des ordonnances en grand nombre signées de sa main.

Nous avons essayé de mieux le connaître à travers plusieurs biographies qui lui furent consacrées : celle de Paul Murray Kendall (13) bien sûr, mais aussi un ouvrage plus ancien, « l'Histoire de Louis XI » de François-Charles Liskenne publiée en 1830 et disponible in extenso sur Internet (12), ainsi que l'ouvrage récent de Joël Blanchard, « Louis XI » publié en 2015 (1). Comme le dit Kendall, c'est au XIX^e siècle, à l'époque romantique, que l'on a mis en avant la face sombre de Louis XI et, au XX^e siècle, les historiens redeviendront plus cléments avec lui, le reconnaissant comme un habile politique, « précurseur de l'Europe moderne », dont la carrière constitue « l'un des plus grands succès politiques que l'histoire ait connus. » (13). Moins laudateur à son égard, J. Blanchard reconnaît aux historiens modernes de Louis XI d'avoir voulu « s'affranchir des jugements moraux et de préjugés psychanalytiques » (2).

Vu notre propos, nous ne les suivrons pas sur ce terrain, et un éclairage psychiatrique sur la personnalité de Louis XI sera nécessairement de parti pris.

Louis XI : une vie mouvementée, une personnalité particulière

Louis XI naît en 1423, alors que son grand-père, Charles VI, est au plus mal. Peu après son père, Charles VII, va tenter de régner sur un royaume amputé, véritable peau de chagrin qui lui vaut le surnom de « roi de Bourges ». De 2 à 11 ans, le dauphin Louis sera élevé seul au château de Loches par son précepteur Jean Majoris, qui l'éduque et lui apporte une bonne culture de base, et veille à lui apprendre à monter à cheval, à manier l'arc et l'épée. Il mène une vie solitaire, sans appareil, dont il gardera sans doute son goût pour la simplicité vestimentaire et une passion pour la chasse. C'est en 1433 qu'il rejoindra sa mère et ses frères et sœurs au château d'Amboise : rappelons qu'il est l'aîné des 14 enfants de Charles VII et de Marie d'Anjou. Durant ces dix premières années de solitude, le Dauphin voit très peu le roi son père, ce qui à l'époque n'était pas rare.

Néanmoins, tous les historiens s'accordent pour insister sur les mauvaises relations existant entre Louis XI et son père, qui vont se tisser à partir de la majorité de Louis (en 1436) : en effet, le Dauphin s'intéresse très vite à la vie militaire, il se montre familier avec les officiers dont il partage la vie, et, de 1436 à 1445, il se lance dans de multiples campagnes

militaires qui au mieux laissent indifférent son père le roi Charles VII, au pire l'irritent fortement, et conduisent Charles VII, en 1446, à sommer le Dauphin de se retirer sur ses terres du Dauphiné où il va rester pendant plus de 10 ans, et « faire ses armes » d'administrateur et de gestionnaire. Durant toute cette période, Louis déploiera aussi une diplomatie assez riche, marquée par de fréquents renversements d'alliances, et une tendance à comploter contre les intérêts du roi son père. Mais il n'est pas exempt de finesse : ainsi, dès l'âge de 15 ans, il s'allie au comte de Foix pour débarrasser la région toulousaine des Grandes compagnies, « les Ecorcheurs », mais, par la suite, il ne manque pas d'enrôler ces derniers comme mercenaires dans sa troupe, en particulier lors de ses campagnes contre les Autrichiens et les Suisses. (2, 13). Il fut un vaillant soldat, plusieurs fois blessé au combat, et qui, lorsqu'il régna, organisa une puissante armée royale, disciplinée et organisée, et fit établir des fortifications aux principales villes frontalières du royaume.

Son règne débute en 1461, et voit triompher sa diplomatie basée sur l'intrigue et les renversements d'alliance, au plus grand profit de l'agrandissement du royaume ; mais cette diplomatie toute en malice lui vaudra le surnom « d'Universelle Aragne » donné par ses ennemis. Il se montre impitoyable envers ceux qui le trahissent, familier avec ses partisans à qui souvent il parle à l'oreille quand il reçoit des ambassadeurs, mais il change souvent de conseillers, n'hésite pas à recruter des « transfuges » dont le plus célèbre n'est autre que Philippe de Commines, qui le rejoint en 1472, en pleine guerre contre Charles le Téméraire dont Commines était l'un des partisans. Mais, d'autre part, Louis XI sait se montrer habile, et, à plusieurs reprises au cours de son règne, au moment de sceller des alliances ou de prendre d'importantes décisions, il réunit des Assemblées, sortes d'Etats Généraux (telle l'Assemblée de Tours en 1470) afin de se parer de l'assentiment populaire, souvent contre l'avis du Parlement et des grands du royaume (2). On peut donc dire qu'il fut, en quelque sorte, machiavélique avant l'heure !

Vis-à-vis de son fils, le futur Charles VIII, les relations, là encore, sont contrastées : Liskenne (Lisk) relève que Louis XI le maintenait en quasi-réclusion au château d'Amboise jusqu'en 1482, et se serait moqué de sa franchise en lui appliquant la formule « *qui nescit dissimulare nescit regnare* ». On peut penser qu'il reproduisait envers son fils l'attitude que son père avait adoptée envers lui

J. Blanchard, par contre, met en évidence des correspondances de Louis XI à travers lesquelles il fait preuve d'inquiétude et de sollicitude envers le dauphin, de santé fragile, et d'autres, peut-être pas dénuées de calcul politique, où le roi cherche le meilleur parti dans les cours européennes pour marier son fils (2) ; le texte de la charte concernant la rente versée à l'abbaye de Cadouin, signée par Louis XI, n'oublie pas non plus le dauphin comme destinataire des prières quotidiennes (9). J. Blanchard fait remarquer que la méfiance des souverains régnants envers leur dauphin semble être une caractéristique des rois de France du XV^e siècle, en particulier la séquence Charles VI – Charles VII – Louis XI – Charles VIII.

Louis XI, un personnage misogyne ?

On peut se poser la question, car ses relations avec les femmes furent plutôt compliquées (2).

Il ne tenait pas sa grand-mère, Isabeau de Bavière, en haute estime, et se disait parfois lui-même « petit-fils d'une catin » ! Mais nous avons vu qu'Isabeau avait tout fait pour mériter cette réputation. De même, Louis vouait une haine tenace à Agnès Sorel, la favorite de son père Charles VII, lui reprochant à la fois, de faire souffrir la reine sa mère, et sans doute d'être en partie responsable de l'attitude passive de Charles VII qui préfère mener une vie d'oisiveté et de débauche que s'occuper des affaires du royaume. Après la mort d'Agnès Sorel en 1450, le bruit court que c'est le Dauphin qui l'a fait empoisonner, mais rien n'est historiquement prouvé de cette rumeur.

Vis-à-vis de sa première épouse, Marguerite d'Écosse, il se montre distant, certains affirment même qu'il la déteste : fantasque, férue de poésie, elle est à l'opposé de lui ; de plus, elle ne semble pas vouloir lui donner de descendance, et surtout... elle a été choisie par son père !

Son mariage avec Charlotte de Savoie en 1451 sera tout autre : c'est lui qui la choisit, contre l'avis de Charles VII. Elle lui donne sept enfants, le roi lui assure un train de vie bien doté et elle mène au château d'Amboise une existence basée sur la lecture et les œuvres de charité.

D'où vient à Louis XI sa réputation de cruauté ?

Il y eut bien des exécutions de traîtres, en particulier à Arras et à Bourges, leurs dépouilles furent exposées au public, mais il n'y a rien là qui dérogeât aux usages en vigueur à l'époque en matière de châtiments (2). Il est aussi arrivé à Louis XI de gracier ceux qu'il avait condamnés.

Le début de son règne est marqué par une forme « d'épuration » frappant tous les anciens partisans de son père ; puis, de 1472 à 1477, les procès « politiques » se multiplient, et, sans aller jusqu'au procès, Louis XI intervient auprès des diplomates et de ses collaborateurs en multipliant les « lettres closes » leur dictant ses consignes. Commynes résume la situation en disant : « avec le roi, il faut charrier droit ! »

On pourrait surtout reprocher à Louis XI, qui craignait avant tout qu'on ne le trahisse, de s'être lui-même montré fort partial et d'avoir accordé foi plus que de raison à la délation (2).

Enfin, qu'en est-il de la relation de Louis XI avec la religion ?

Les relations avec le Saint-Siège furent difficiles durant tout son règne (2), essentiellement pour des raisons diplomatiques et de pouvoir. Les relations avec les prélats ne furent pas meilleures, surtout pour des questions d'alliances. Là encore, le roi peut se montrer impitoyable : ainsi envers le cardinal Balue, son ancien confesseur, à qui Louis avait fait obtenir le chapeau de cardinal et le diocèse d'Angers. Mais Balue s'attribua une partie de l'argent que le roi lui avait confié pour intercéder en sa faveur et prit le pari de Charles de France, frère du roi : Louis XI le fit emprisonner de 1469 à 1480, certains disent même qu'il eut les honneurs des fameuses cages de fer!

Sur un plan personnel, le roi est pieux et même dévot depuis son enfance, il voue un culte particulier à la Sainte Vierge. Il porte médailles saintes et talismans (dont une médaille de la Vierge sur son chapeau, qu'il baise quand il se découvre), multiplie les pèlerinages. Mais c'est surtout à la fin de sa vie que cette dévotion deviendra « obsessionnelle », confinant au mysticisme, nous y reviendrons.

Nous laisserons à P. Murray Kendall (13) le soin de résumer cette personnalité si complexe, et « bien des défauts, liés à son tempérament » : un personnage profondément inquiet, dévoré de soupçons qui obscurcissaient sa vision, qui ne se souciait guère de la dignité, s'obstinait à tout faire à sa guise et n'était jamais satisfait de son travail. Mais il jouissait d'une volonté suffisamment puissante pour dominer ses faiblesses.

La maladie physique de Louis XI et ses conséquences psychopathologiques

Contrairement à son grand-père Charles VI, Louis XI n'était pas atteint d'une pathologie psychiatrique évolutive. Il avait, certes, comme nous l'avons démontré, une personnalité singulière, mais c'est seulement après sa maladie neuro-vasculaire que les traits de caractère se sont « cristallisés » et qu'il en est venu à des comportements plus franchement pathologiques au plan de la santé mentale.

Les attaques d'apoplexie du roi Louis XI

La plus belle description clinique de la première attaque est donnée, à mon sens, dans l'ouvrage de F.Ch. Liskenne (12) : il ne date pas très précisément l'épisode, mais le fait survenir peu après la mort du comte de Brienne, ami du roi, et nous dit que le roi avait alors 57 ans. Louis XI se rend en pèlerinage dans une chapelle voisine de Château-Chinon, la chapelle de Forges. Le soir, au cours du dîner, le roi perd la parole et sombre dans l'inconscience. Il est aussitôt soigné par son médecin personnel, Angelo Catto, « qui le fit respirer, le remit sur pied et même à cheval ! » Mais Louis XI restera plusieurs jours sans retrouver l'usage de la parole, il est donc aphasique.

P. Murray Kendall (13) établit, lui, une datation plus précise de cette première attaque, et la fait remonter à mars 1481, en se basant sur plusieurs sources concordantes.

Toujours d'après Murray Kendall, une nouvelle attaque survient en septembre 1481, alors que le roi séjourne au Plessis-lès-Tours. L'historien cite Commynes, qui écrit : « il fut bien deux heures que l'on croyait qu'il fût mort ».

Le roi s'en remet difficilement, et six mois plus tard, se rendant en pèlerinage à Saint-Claude, il va nommer son gendre Pierre de Beaujeu Lieutenant Général du Royaume et lui confier le gouvernement en son absence. C'est à la même époque qu'il signe la charte en faveur de l'abbaye de Cadouin (9), et qu'il se fait apporter le suaire à Poitiers. Par la suite, en juillet 1482, il se rend à Amboise où il rencontre son fils le dauphin (2), à qui il adresse ses recommandations sur la conduite du royaume, demande de prêter serment et consigne le tout dans une ordonnance qui sera adressée à toutes les cours souveraines du royaume.

Les conséquences des attaques cérébrales sur le comportement du roi

Dès après sa première attaque, le roi devient inquiet, nous rapporte Liskenne (12). Il répète « qu'aucun des rois de sa race n'ont vécu au-delà de 60 ans », il craint de perdre son autorité, et que la maladie n'affaiblisse son esprit. Il parle difficilement, il ne peut plus lire (aphasie avec alexie), il fait recevoir les ambassadeurs par ses collaborateurs. Il met en disgrâce une partie de ceux qui ont assisté à son malaise, en particulier ceux qui avaient dit de fermer les fenêtres pour qu'il ne prenne pas froid, les soupçonnant d'avoir voulu l'étouffer, puisque son médecin, lui, l'a aussitôt fait respirer.

A partir de 1482, il se retire en son château du Plessis-lès-Tours, où ne viennent ni les grands du royaume, ni la reine, ni ses enfants à l'exception de sa fille Anne, qui, avec son époux Pierre de Beaujeu, conserve sa confiance ; eux seuls restent autorisés à l'approcher.

Liskenne nous fait de la forteresse du Plessis une description apocalyptique : le château est triste, entouré de fossés et de murs épais hérissés de pointes de fer ; la porte est fermée d'une lourde grille, la cour est bordée d'une double rangée de chaînes garnies de boulets et d'anneaux auxquels le roi fait enchaîner ceux qui l'ont trahi (et qu'on surnomme « les fillettes du roi »). Le chemin d'accès est bordé de gibets, où sont pendues les dépouilles des condamnés exécutés. La forteresse est défendue par 400 archers et 40 arbalétriers, et quant aux domestiques, ils sont souvent remplacés pour éviter les trahisons.

On rapporte même (12) qu'un jour, sa fille Anne de Beaujeu et son gendre arrivant avec un grand cortège, Louis XI, qui avait vu par sa fenêtre arriver la troupe, et qui était averti de leur venue, envoya quand même ses officiers vérifier qu'ils n'étaient point armés !

P. Murray Kendall (13), sans aller aussi loin, décrit Louis XI dans sa retraite du Plessis comme « prisonnier de sa maladie, mais aussi de ses craintes ». Joël Blanchard le décrit, lui, comme pris d'une formidable suspicion à l'égard de tout le monde, et faisant éloigner de lui tous ceux qu'il fréquentait auparavant, et même les plus proches (2).

Le roi a changé de médecin. Il ne fait plus confiance qu'à Jacques Coictier, qui pourtant le traite sans ménagement, menace de l'abandonner s'il ne suit pas ses remèdes (« je

sais bien qu'un de ces matins vous me renverrez, mais vous ne me survivrez pas huit jours ! ») et se fait grassement payer (98 000 écus en moins d'un an), et obtient même le poste de Premier Président de la Chambre des Comptes (12).

On accuse les médecins du roi de lui avoir administré des remèdes héroïques, voire même démoniaques (comme lui faire boire le sang d'enfants fraîchement égorgés !), mais rien n'est prouvé. P. Murray Kendall (13) relate cependant que le roi, atteint d'une dermatose banale, se croyait victime de la lèpre et envoya l'un de ses capitaines (Georges Bissipat, dit le Grec) au large du Cap Vert, afin de lui rapporter des tortues de mer : se baigner dans du sang de tortue était en effet considéré comme un remède contre la lèpre !

La dévotion et le recours à la religion

Nous avons vu que Louis XI avait toujours été très pieux et vouait un culte particulier à la Vierge, ce qui explique sans doute sa décision de se faire inhumer en l'église Notre-Dame de Cléry.

Mais après sa maladie, sa dévotion confine au mysticisme, tous les moyens sont bons pour implorer les saints, la Vierge, et le Seigneur lui-même de lui accorder miséricorde. J. Blanchard dresse la liste des saints que Louis XI implore pour ses problèmes de santé (2) : saint Fiacre pour les hémorroïdes, sainte Emerance pour la digestion, saint Grégoire pour la goutte, saint Phallier, saint Blaise...

Il multiplie de ce fait les dons et legs à des congrégations ou à des églises, les offrandes et les aumônes, au mépris des finances du royaume. Il se fait apporter des reliques ou la sainte ampoule de la cathédrale de Reims, qui contient les saintes huiles, ou chrême, ayant servi au couronnement de Clovis. Il fait venir d'Italie, à grands frais, l'ermite saint François de Paule, sollicitant, à cet effet, une autorisation toute spéciale du Pape.

Il demande à Laurent le Magnifique de lui faire parvenir l'anneau de Zénobius, censé guérir de la lèpre (13).

Le sultan de l'Empire Ottoman, voulant s'attirer ses bonnes grâces, lui fait parvenir, par un émissaire, la liste des reliques de Constantinople en sa possession. Mais Louis XI refuse de recevoir un infidèle (2) !

C'est dans ce contexte que Louis XI se fera apporter le saint suaire de Cadouin à Poitiers. Mais ni les reliques, ni les pèlerinages, ni les prières n'empêcheront l'évolution de sa maladie vasculaire cérébrale, et « *il décèdera le samedi pénultième d'août, l'an mil quatre cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir* » (Ph. e Commynes, cité par L. Ch. Liskenne)

Psychopathologie du roi Louis XI : discussion diagnostique.

En tout premier lieu, on peut affirmer, comme nous l'avons dit en introduction, que Louis XI, contrairement à son grand-père Charles VI, ne présentait pas de pathologie mentale structurée, pas de psychose évolutive, ni de trouble de l'humeur de quelque nature, malgré les risques liés à l'hérédité en ce domaine (ou bien Isabeau de Bavière avait-elle raison de qualifier son fils Charles VII de bâtard ?)

On ne peut pas non plus parler chez Louis XI de processus délirant, même si sur la fin de sa vie les idées de persécution étaient plus accentuées, et les comportements mystiques au premier plan. Il n'y eut jamais chez lui de symptôme hallucinatoire, ni de délire franchement structuré avec des persécuteurs récurrents ou une construction délirante hors de la réalité : comme nous l'avons souligné, les rivalités entre grands du royaume, entre pères et fils au sein des dynasties étaient en ces temps chose courante – et le restent encore de nos jours : il suffit de remplacer le terme dynastie par celui de parti politique !

C'est bien à la fin de sa vie, après plusieurs accidents vasculaires cérébraux, que la santé mentale de Louis XI se dégrada. Peut-on pour autant parler de démence vasculaire ? Les

troubles anxieux, les idées de préjudice sont bien présents dans la démence vasculaire, mais ils s'accompagnent de troubles du jugement ; or, un des mérites de la biographie récente écrite par Joël Blanchard est de se baser sur les écrits du roi Louis XI, et il semble bien que jusqu'à ses derniers mois de vie sa production épistolaire et législative soit restée importante. Citons en particulier l'ordonnance par laquelle il « lègue » le royaume à son fils, tout en prenant la précaution d'instaurer une forme de régence confiée à Anne et Pierre de Beaujeu : à travers ces actes, Louis reste un fin politique, qui mérite bien son surnom de « Prudent » (2).

On pourrait, en relation avec la pathologie vasculaire cérébrale, évoquer ce que les américains dénomment « dépression vasculaire », mais on ne trouve jamais de description franche d'une dépression chez Louis XI (contrairement à Charles VI) et ce qui est décrit relève plus de modifications du caractère, au sens d'une rigidification et sans doute d'une forte angoisse de mort, malgré sa grande piété.

Notre manière de voir les troubles psychologiques du roi Louis XI se réfère plutôt à la notion actuelle de personnalité pathologique, une personnalité fragile, qui, à la fin de sa vie, soumise aux coups de boutoir répétés de la maladie, a rigidifié et exacerbé ses traits pathologiques, pour confiner alors au délire paranoïaque. Était-il un grand paranoïaque ? Il était hyper-anxieux, replié sur lui-même, et surtout extrêmement méfiant. Mais du véritable paranoïaque, il n'avait pas cette hypertrophie du moi, cet orgueil exacerbé qui fait de lui le centre du monde ; n'oublions pas qu'un monarque est, de fait, le centre de son monde, celui de son royaume...

Louis n'avait pas non plus l'extrême psychorigidité du vrai paranoïaque, ses combines politiques et sa diplomatie louvoyante sont aux antipodes de l'inflexibilité du grand paranoïaque, arc-bouté sur ses jugements erronés.

Néanmoins chez lui la crainte permanente du complot évoque *le délire de relation des sensitifs*, décrit par Kretschmer, cette forme de paranoïa sans véritable délire que l'on nomme couramment paranoïa sensitive.

Dans ses deux dernières années, après ses attaques d'apoplexie, ces traits de personnalité se sont développés et ont conduit à un tableau plus franchement pathologique, « flirtant » avec la psychose paranoïaque : il est de plus en plus méfiant, il écarte son entourage, va même parfois jusqu'à se méfier de ses plus proches (Anne et Pierre de Beaujeu).

Parallèlement, son anxiété va croissant, s'accompagne de la peur de la mort (que plus jeune, il a affrontée avec courage), il devient hypocondriaque, s'invente des maladies et devient obsédé par l'idée de s'entourer de talismans, de protections religieuses ou d'avoir recours à des pratiques tenant plus de la sorcellerie.

Louis XI, qui a toujours été dévot, devient presque mystique sur la fin de sa vie, n'hésitant pas à dépenser plus que de raison pour implorer la protection de tous les saints, et à passer outre son opposition au Pape pour obtenir le droit de faire venir à son chevet saint François de Paule ou à se procurer la Sainte Ampoule de Reims.

En guise de bilan du règne de Louis XI

Si on se pose la question de savoir si Louis XI fut un grand roi, il le fut sans conteste : malgré ses atermoiements et ses voltefaces, sa politique fut très positive pour le royaume de France ; certains historiens, et non des moindres (13), le considèrent comme un très grand roi et l'un des pères de l'Europe moderne.

Mais, sur le plan relationnel, ce fut un égoïste, qui ne s'embarrassait pas de scrupules, ce qui, certainement, lui valut les qualificatifs de « cruel » et de « pervers », que le XIX^e siècle a montés en épingle. Rappelons quand même qu'en matière de cruauté, beaucoup de ce

que l'on reproche à Louis XI au sujet des châtiments corporels n'était à l'époque que pratique courante.

Commynes, qui servit les deux, tend à penser que Charles le Téméraire était plus cruel que Louis XI (5) ; quant aux fameuses cages, dont faisaient état les livres d'histoire de notre enfance, on n'en garde plus comme trace que l'emplacement de celle du cardinal Ballue à Loches : on estime qu'elles mesuraient huit pieds au carré (2,60m x 2,60m) pour une hauteur de sept pieds (2,25m). Elles étaient réservées aux prisonniers de haut rang ayant tenté de s'évader, et ces derniers pouvaient y disposer d'un mobilier sommaire (5).

Je terminerai en citant les conclusions en forme d'épithaphe de l'ouvrage de François-Charles Liskenne (13) : « tous les historiens conviennent [*nous sommes au XIX^e siècle*] que Louis XI ne fut ni bon fils, ni bon père, ni bon frère, ni bon mari. Ils pouvaient ajouter ni bon maître, ni bon ami, ni bon allié ».

III – QUID DES VERTUS THERAPEUTIQUES DU SUAIRE DE CADOUIN, AU VU DES RESULTATS SUR CES DEUX CAS ?

Au risque de décevoir, cette assemblée, mais en me référant à tous les documents que j'ai consultés, je dois réaffirmer que ni le cours des troubles bipolaires de Charles VI, ni les troubles caractériels à tendance paranoïaque de Louis XI dans les deux dernières années de sa vie n'ont été modifiés par les dévotions que tous deux ont répétées auprès du Saint Suaire.

Mais les spécialistes des études cliniques m'objecteront que l'échantillon n'est pas statistiquement représentatif !

Quant à la place du suaire dans l' « arsenal thérapeutique » du Moyen-Âge, on serait tenté, avec notre regard scientifique du XXI^e siècle, de le ranger au même niveau que les pratiques de sorcellerie, le sang de tortue ou l'ablation de la pierre de lune.

Ceux qui, parmi vous, sont férus de pharmacologie ne manqueront pas de me demander si certains effets indésirables ont été observés. Bien que le protocole des essais thérapeutiques au Moyen-Âge ait été des plus rudimentaires, il m'a semblé, à lire les études sur la question - et tout particulièrement les chapitres consacrés à Louis XI – que l'on pouvait relever certains signes évoquant un phénomène de dépendance.

Le sujet, à la fin de sa vie, cherchait par tout moyen à se procurer des reliques, dépensant sans compter pour arriver à ses fins, il en garnissait même son chapeau ! Il n'est pas étonnant que les reliques, comme tous les moyens utilisés pour calmer la souffrance et l'angoisse de la mort (nous avons maintenant les antalgiques et les psychotropes), aient pu ainsi générer une forme d'addiction.

On va donc me taxer de positivisme, voire même de scientisme, si je ne fais pas l'effort de comprendre quelle était la pensée scientifique au Moyen-Âge. La connaissance scientifique, en ces temps, était l'apanage des religieux ; les plus doués d'entre eux menaient de front, dans les universités, des études de théologie et d'autres de nature plus scientifique (droit ou médecine). L'opposition entre dogme et science était donc à l'époque beaucoup moins sensible que de nos jours.

Nous avons souligné dans cette communication l'importance des reliques au Moyen-Âge, leurs vertus à la fois mystiques et magiques, et, à mon sens, on ne peut pas plus blâmer les illustres patients et les praticiens de l'époque médiévale d'avoir eu recours aux reliques,

que ceux des années 1930 d'avoir utilisé les électrochocs, la cure de Sakel (coma insulinique) ou l'inoculation du paludisme pour traiter la schizophrénie.

Il n'y a, là, que débats de nature idéologique, qui reflètent l'état de la société à chaque période de l'histoire.

Dr Michel Roy

BIBLIOGRAPHIE :

- 1/ BERTHIER M. : « Les rois de France et le suaire de Cadouin » *in* Actes du colloque des Amis de Cadouin 1996
- 2/ BLANCHARD Joël : « Louis XI » 1 vol., Perrin (Paris), 2015
- 3/ BOURGEOIS Marc-Louis : « Royautés folles, psychopathologie des têtes couronnées », *Annales Médico-Psychologiques* 2014, 172, 1, 41-44
- 4/ BOURGEOIS M.L. & HAUSTGEN Th. : « La folie (maniaco-dépressive) de Charles VI », *Annales Médico-Psychologiques* 2003, 161, 5, 370-376
- 5/ CASTELOT A. & DECAUX A. « Histoire de la France et des français au jour le jour », tomes 2 & 3, Librairie académique Perrin (Paris) 1979
- 6/ DELLUC B. et G. : « L'abbaye de Cadouin », 1 vol., éd. Sud-Ouest 2008
- 7/ DELLUC B. et G. : « Les tribulations du suaire de Cadouin » *in* Actes du colloque des Amis de Cadouin 1996
- 8/ GRILLON L. : « Charles VI et le suaire de Cadouin » *in* Actes du colloque des Amis de Cadouin 2005-2006
- 9/ GRILLON L. : « Le retour du suaire à Cadouin » *in* Actes du colloque des Amis de Cadouin 2002
- 10/ GUENEE Bernard : « La folie de Charles VI, roi Bien-Aimé » 1 vol., coll., « Pour l'Histoire », Perrin (Paris) 2004
- 11/ LAHARIE M. : « La folie au Moyen-Âge » (XI^e-XII^e siècles) 1 vol., Le Léopard d'Or (Paris) 1991
- 12/ LISKENNE François-Charles : « Histoire de Louis XI », 1 vol., Paris 1830 (consultable in-extenso sur l'internet)
- 13/ MURRAY KENDALL P. : « Louis XI, 1 vol., Librairie Arthème Fayard (Paris) 1974
- 14/ POSTEL J. & QUETEL C. : « Nouvelle histoire de la Psychiatrie » 1 vol., Privat (Toulouse) 1983
- 15/ QUERTIER, C. & SASSU-NORMAND D. : « Entretien avec Françoise Autrand et Bernard Guinée, à propos de la folie du roi Charles VI » *in* Tracés, Revue de Sciences humaines N°6/2004 disponible en ligne : <http://traces.revues.org/3013>
- 16/ SCOTT Walter : « Histoire d'Ecosse », tome 1, *in* Œuvres de Walter Scott, Librairie Ménard (Paris) 1837